



70

Maulde

Vendredi 03 avril 2020

COVID-19

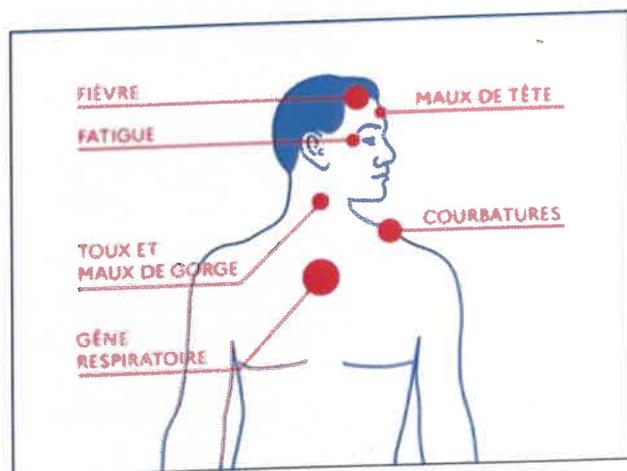
Deuxième édition

Mauldoises, Mauldois,

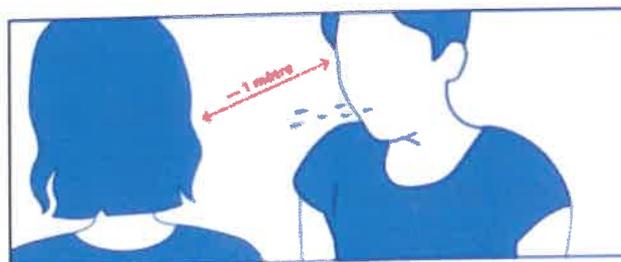
veuillez prendre connaissance de ce second document d'informations relatif au COVID-19. Nous évoquons ici les consignes de sécurité, de confinement ainsi que l'impact sur votre vie quotidienne.

LES INFORMATIONS ESSENTIELLES

Quels sont les signes ?



Comment se transmet-il ?



- 1 Face à face pendant au moins 15 minutes
- 2 Par la projection de gouttelettes

LES RÉFLEXES À ADOPTER

Les gestes barrières à adopter



Lavez-vous très **régulièrement** les mains



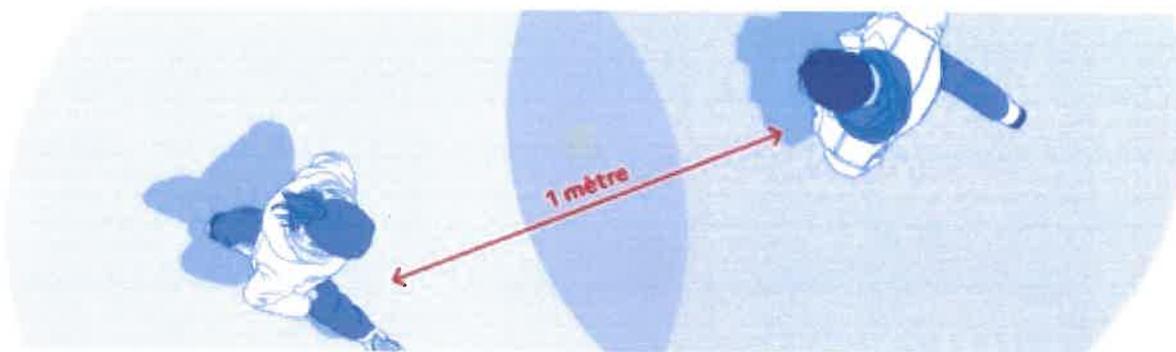
Utilisez un mouchoir à usage **unique** et jetez-le



Toussez ou éternuez dans **votre coude** ou dans un **mouchoir**



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades



Durée du confinement et règles



Le 27 mars 2020, le Premier ministre a annoncé le renouvellement du confinement pour deux semaines supplémentaires, soit jusqu'au mercredi 15 avril (**il est fort probable qu'il sera prolongé**). Les mêmes règles que celles actuellement en vigueur continueront à s'appliquer. Cette période de confinement pourra être prolongée si la situation sanitaire l'exige.

RAPPEL : Je dois sortir seul sauf si je dois accompagner une personne âgée ou une personne en situation de handicap. Pour ma promenade quotidienne, je peux sortir avec les personnes confinées à mon domicile, par exemple avec mes enfants, à l'exclusion de toute autre personne.

Vie quotidienne // lien social // voyage



Je reste chez moi, mais je peux:

- faire mes courses en respectant les gestes barrières et une distance d'1 mètre avec les gens qui m'entourent ;
- aller à la banque ;
- faire le plein de mon véhicule ;
- me faire livrer mes repas et mes courses à mon domicile ;
- aller à la pharmacie ;
- effectuer une sortie indispensable à l'équilibre de mon enfant ;
- déposer mes enfants en garde si je suis un personnel soignant ;
- promener mon chien ; je peux pratiquer une activité physique individuelle en extérieur à proximité de mon domicile.
- créer une boucle d'entraide avec mes voisins ;
- sortir dans mon jardin, sur mon balcon ou ma terrasse ;
- téléphoner ou écrire à mes proches ;
- rentrer en France, en contactant mon ambassade au besoin.

En revanche, je ne dois pas :

- sortir si je suis malade ;
- sortir si mon conjoint ou mes enfants sont malades ;
- rendre visite à ma famille et à mes amis ;
- me déplacer ou utiliser un véhicule sans raison ;
- pratiquer de sport en salle ;
- rendre visite à mes voisins ;
- organiser ni me rendre à une réunion amicale ou familiale ou pique-niquer ;
- me déplacer pour les loisirs ou pendant mes congés.



Mauldoises, Mauldois,

Nous nous étions engagés, et cela sans mettre de date de distribution, de vous livrer les masques en dépendant de la Région Hauts de France.

Celle-ci nous a informé avoir commencé à distribuer en prenant en compte les départements où le virus circule le plus à savoir: l'Oise et l'Aisne. C'est donc dans ces deux départements que les livraisons de masques ont été faites en tout premier. La livraison s'est poursuivie dans les autres départements dès le milieu de semaine.

J'ai appelé ce lundi 11 mai matin la personne qui gère le dispatching pour le département du Nord, elle m'a confirmé qu'ils devraient arriver ce jeudi pour les communes de la CAPH.

Au final, c'est-à-dire ce vendredi à 14h nous avons reçu l'information que les masques étaient arrivés au siège de la CAPH. Surprise, il n'y en avait que 420 réutilisables et 2000 chirurgicaux soit 4 pour 500 habitants qui avaient été réceptionnés le lundi.

Comment fait-on pour déterminer à qui on donne un jetable et à qui un réutilisable ?

Certains habitants pourraient utiliser 4 fois 4 heures et d'autres 20x 4 heures. Où sont la logique et le bon sens.

Pour la commande supplémentaire prise en charge par la commune, nous n'avions pas de délai de livraison. Nous avons donc pris la décision d'annuler cette commande, de solliciter les personnes qui souhaitaient nous aider en fabriquant les masques en interne. Sollicitation faite en fonction des réponses précédentes et des réseaux sociaux.

Le tissu a été commandé ce vendredi à 14h, et à 16h nous l'avions en notre possession.

Concernant la distribution du premier masque, au vu de la situation, nous avons donc préféré attendre ce début de semaine, au plus vite ce mardi 19 mai. **Vous êtes en mesure de comprendre que la confection est tributaire du nombre de personnes qui collaborent.**

Au vu de l'avancé de la confection, nous sommes en mesure de débiter la distribution comme envisagé. Le choix s'est en premier temps orienté vers un point de retrait « **DRIVE MASQUES MAULDOIS** » qui s'est tenu ce mardi de 8 h à 19 h à l'entrée de la salle Polyvalente. Les personnes qui nous ont communiqué une adresse mail ont été informées.

Nous vous proposons les dates et créneaux suivants :

- **Mercredi 20 mai de 10h à 18h ;**
- **Jeudi 21 mai de 10h à 16h ;**
- **Vendredi 22 mai de 10h à 18h.**

Merci de respecter ces jours et heures de points de retrait « DRIVE MASQUES MAULDOIS » avec un justificatif de domicile ou une pièce d'identité.

Il vous est demandé de respecter les gestes barrières et la distanciation physique qui sera mise en place.

Pour les personnes n'ayant pas pu se déplacer, nous déposerons les masques à votre domicile ce samedi 23 mai en fonction du coupon réponse.

Précision également faite : les masques qui vous seront distribués sont exclusivement à usage privé. Ceux-ci vont être confectionnés suivant les recommandations AFNOR. De plus, ce masque ne vous dispense pas de respecter les gestes barrières.

Il faut également savoir que certaines pathologies en ALD ont le droit à 10 masques chirurgicaux par semaine prescrit par le médecin traitant.

Conscient que : CRITIQUE il y aura.

Cordialement

J François HOURDEAU

Santé



Si mon état de santé le justifie, je peux :

- me rendre dans un laboratoire d'analyses après accord de celui-ci ;
- me rendre chez mon médecin après l'avoir contacté, tout en favorisant la téléconsultation dès que possible ;
- donner mon sang ;
- me rendre à la maternité pour le suivi de ma grossesse ;
- me rendre à l'hôpital dans le cadre du traitement de ma maladie chronique ;
- appeler mon médecin si j'ai des symptômes du COVID-19 ;
- appeler le 15 si j'ai des problèmes respiratoire.

En revanche :

- Si je présente des symptômes évoquant le COVID-19, je ne dois pas me présenter spontanément aux urgences ;
- Je ne dois pas me rendre chez mon médecin sans l'avoir contacté avant.

Frontière



La frontière franco belge est contrôlée. Les petits axes ont été condamnés par les autorités belges avec des blocs de béton. Le seul passage (**pour motifs professionnels avec attestations**) pour se rendre en Belgique se situe rue du Pont à Maulde afin de faciliter les contrôles réalisés par les forces de l'ordre qu'elles soient belges ou françaises.

Sanctions



Il vous est rappelé que cette attestation doit être remplie **pour chaque déplacement** et y joindre en cas de déplacement pour motif de travail votre attestation pour déplacement professionnel.

Quelques rappels : pas de crayon de bois, ni rature. En cas de contrôle en retour de courses les forces de l'ordre peuvent vous demander le ticket de caisse.



Si vous avez une attestation professionnelle, celle-ci est valable uniquement pour votre trajet domicile /travail. En Belgique comme en France.

Vous n'avez pas besoin d'une autre attestation de déplacement dérogatoire.

Coronavirus COVID-19

Sanctions encourues pour violation des mesures de confinement

Première sanction	Récidive dans les quinze jours	Verbalisation à plus de trois reprises dans un délai de trente jours
Amende forfaitaire de 135 €	Amende forfaitaire de 200 € majoration à 450 €	Délict puni d'une amende de 3 750 € et passible de 6 mois d'emprisonnement

La municipalité a mis en place le registre d'appel pour les personnes isolées



Le samedi 29 mars, nous nous sommes réunis dans la salle de réunion de la Mairie, qui est la cellule de crise de notre commune. Nous souhaitons faire le point suite aux appels qui ont été passés depuis mardi aux Mauldoises et Mauldois de plus de 65 ans et personnes à pathologies connues par la Mairie.

Nous nous sommes répartis la commune en 4 secteurs qui ont ensuite été gérés par les 4 référents initiateurs du projet (Nicolas Bouchez, Christelle COPIN, Jean François HOURDEAU et Daniele VILAIN).

Ces référents ont été épaulés par les personnes qui se sont proposées (Lucie DESMONS, Bérengère VINCENT, Mohamed YAHIAOUI et Florian FINET). Le conseil municipal en place a également été sollicité afin d'y participer. Tanguy DEPELCHIN et Jérémy DELGUSTE ont répondu favorablement.

Au cours de ces appels, nous avons eu des propositions de Mauldoises ou Mauldois qui souhaitent apporter leur aide à nos cotés : Mmes Jacqueline LEGRAIN, Géraldine MARTHE et M. MARIAGE se sont portés volontaires afin de réaliser leurs courses ou aller à la Pharmacie.

Toutes les bonnes volontés sont forcément les bienvenues. A noter que certaines ou certains n'ont pas attendu notre démarche afin de s'entretenir avec des amis et donc éviter l'isolement.

Certes, il y a quelques personnes qui n'ont pas été contactées du fait qu'elles sont sur liste rouge ou absentes et dans ce cas un message a été laissé ou un papier déposé.

N'hésitez pas à appeler la Mairie en cas de besoin. Que ce soit pour vous même ou si vous avez connaissance de la détresse d'un proche ou d'un voisin.

Depuis le début de cette crise, seules les affaires courantes sont gérées. Le moment des décisions viendra après la période de confinement et la mise en place des nouveaux élus. Le budget n'a pas été voté ; il le sera en temps et en heure.

Inutile d'alimenter les critiques en cette période compliquée... Gardons en tête que construire est long et fastidieux, démolir est rapide et facile.

Poubelles



Le SIAVED en lien avec les collecteurs mettent tout en œuvre pour garantir un service de gestion des déchets de qualité. Ainsi, pour la collecte des déchets ménagers et du tri sélectif, nous rappelons aux habitants de sortir leurs bacs la veille au soir (les collectes débutent à 4h du matin par mesure de sécurité). Tous les bacs sortis après le passage du camion ne seront pas collectés.

Concernant les autres déchets, il vous est demandé de les stocker chez vous dans l'attente de la réouverture des déchetteries.

Marchés // Commerces



Mr le maire a décidé de faire la demande de dérogation à la Préfecture pour permettre aux mauldois de continuer à venir profiter des produits locaux et surtout permettre aux producteurs de continuer de travailler. Celle-ci a été acceptée, le marché se déroulera donc tous les mardis pendant le temps du confinement sous réserve de la disponibilité des producteurs.

Concernant la friterie : Bruno LECOLIER a pu se réapprovisionner en matières premières. Il a repris du service depuis le jeudi 26 mars.

Exceptionnellement, le temps du confinement et à compter de ce samedi 4 avril, il sera présent sous la halle. Il vous est rappelé qu'il est impératif de le contacter au 0680379776 **POUR PASSER VOTRE COMMANDE ET DANS LE RESPECT DES CONSIGNES EN VIGUEUR.**

NUMÉROS UTILES



Alimentaire

- Nathamiel(Maulde) : 06/50/49/82 83
- Ferme Fromont à Thun : 03 27 26 90 24
- Carrefour Mortagne (shopi) : 03/27/26/88/95 (livraisons)
- Proxi super (Lecelles) : 03/27/44/31/32
- Fruits et légumes (marché) : 06/10/03/35/04
- Nataniel (couthan) : 06/76/73/76/34
- Boucherie POLLET (st Amand) : 03/27/48/55/72
- Boucherie LEPERS (Lecelles): 03/27/48/41/24

Pharmacies

- Mortagne du Nord 03/27/26/90/90
- Flines lez Mortagne 03/27/26/88/44

LIVRAISONS



- Les pharmacies de Flines lez mortagne et de Mortagne du nord peuvent livrer les personnes âgées ou seules.
- Florian FINET (Maulde) peut vous livrer des fleurs. 06 18 37 87 89
- Nathamiel (Maulde) : 06 50 49 82 83. Livraison dès 50€ d'achat.
- Carrefour (SHOPI) Mortagne du Nord avec un supplément de 5 € par commande.
- Le panier thunois pour les fruits / légumes / produits laitiers. Commande le lundi et mardi. Les livraisons sur Maulde se font le jeudi après midi. 03 27 26 90 24.
- Nataniel Couthan. 06 76 73 76 34 est également sous notre halle le mardi (habituellement présent lors du marché).
- LE PRIMEUR (celui du marché habituellement sous notre halle) commande le lundi pour livraison le mardi à partir de 14H. 06 10 03 35 04.
- La boulangerie continue d'approvisionner le distributeur situé devant la salle des fêtes parfois même jusqu'à 5 fois par jour. Un dépôt vente est toujours possible avec Nataniel (le camion). Si toutefois vous ne pouvez vous déplacer contacter la Mairie et nous ferons en sorte de récupérer votre pain et vous le ramener. La boulangerie ne fait pas de livraison mais il est possible via la mairie de le mettre en place pour les personnes âgées et/ou isolées.

Enfants du personnel soignant



L'Éducation Nationale en région s'organise pour accueillir les enfants des professionnels de santé et des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire ne disposant pas d'autre solution de garde. Il suffit d'un seul parent prioritaire et d'une déclaration sur l'honneur qu'aucune autre solution n'a pu être trouvée. Les enfants de soignants qui exercent en Belgique sont également prioritaires. Sont également prioritaires les enfants des personnels chargés de la gestion de l'épidémie dans les agences régionales de santé (ARS) et les Préfectures ou Sous-Préfectures, et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise (au besoin vous pouvez demander un justificatif de l'employeur attestant que la personne concernée fait partie de la cellule de crise réquisitionnée). La priorité s'applique également aux parents réquisitionnés pour des fonctions vitales (exemple de la centrale EDF de Bouchain, des personnels assurant la collecte des déchets...). Enfin, les règles ci-dessus s'appliquent également aux crèches.

La Mairie est prête à vous aider à la prise en charge de vos enfants si toutefois vous répondez aux critères repris ci dessus. Il est possible d'accueillir vos enfants dans un premier temps à l'école de Flines lez Mortagne rue de wiers. Merci de contacter Mr le Maire au 06 07 45 19 71.

Demandeurs d'emploi



Pour les 565.000 personnes inscrites à Pôle emploi Hauts-de-France, la période d'actualisation de leur situation a débuté ce samedi 28 mars 2020 dans un contexte complexe. Ce rendez-vous est indispensable pour permettre le maintien du statut de demandeur d'emploi et le versement de l'indemnisation pour ceux qui peuvent y prétendre. Vous l'avez peut-être entendu sur les ondes, vu dans les médias ou sur les réseaux sociaux, Pôle emploi a lancé une campagne de communication massive afin que chacun puisse comprendre pourquoi et comment s'actualiser. Nous vous en partageons les principaux messages clés que vous pouvez largement relayer.

Chaque mois, 97 % des demandeurs d'emploi s'actualisent en toute autonomie. Ils doivent continuer à le faire. Au niveau national hier à 19h, ce sont 3 millions de demandeurs d'emploi qui se sont actualisés. Notre région représente 10%.

Pour les 3 % de demandeurs d'emploi, qui se rendent mensuellement en agence pour être accompagnés dans leur actualisation, Pôle emploi leur a fait parvenir, par voie postale, une notice simple et illustrée. En supplément, à compter de ce jour et durant toute la semaine, ces demandeurs d'emploi seront contactés par un conseiller afin de les accompagner dans ce moment clé.

Notre organisation permet de sécuriser les activités essentielles pour nos concitoyens :

Être indemnisé : les services liés au versement des allocations fonctionnent normalement. Nous n'avons aucun de retard de traitement.

S'inscrire à Pôle Emploi & être accompagné : Accueil téléphonique, Traitement des demandes par mails, propositions d'emploi sur les secteurs sensibles.

Depuis le 16 mars 2020 : Nos conseillers ont répondu à près de 32 000 appels téléphoniques au 3949 et plus de 33 500 mails sur la région Hauts-de-France. Plus de 95 500 dossiers ont été traités et 47 500 entretiens réalisés en mobilisant prioritairement le téléphone, la visio conférence ou le mail.

Recruter : Les conseillers entreprises sont joignables au 3995. Ils se mobilisent pour répondre aux besoins de recrutement et particulièrement sur les secteurs sensibles : Agriculture, Sanitaire & Social, Santé, Sécurité et Transport.

Cimetière



N'étant pas jugé comme une sortie de première nécessité et afin d'éviter que vous vous fassiez verbaliser comme cela a pu être le cas dans notre village, le cimetière est fermé au public par arrêté du Maire et ce jusqu' à nouvel ordre. Arrêté pris en accord avec la Sous Préfecture et les services de gendarmerie.

La Poste



Les tournées pour la livraison du courrier, des colis et de la presse seront effectuées les mercredi, jeudi et vendredi. Cela pourra être adapté en fonction des situations locales et de leurs évolutions. Une nouvelle organisation est mise en place pour permettre le maintien des services essentiels, spécialement auprès des plus fragiles : portage de repas aux seniors, portage de médicaments, portage de produits sanitaires nécessaires aux personnels soignants, visites de lien social. Ces prestations seront assurées quotidiennement par des agents dédiés, avec des mesures de précaution.

En conséquence de ces évolutions, Colissimo n'est plus en mesure de garantir le délai de livraison des colis en France.

Adaptation des modalités de distribution ou de livraison contre signature : Afin de garantir la sécurité de vos clients, celle de nos collaborateurs et de nos partenaires, nous suspendons temporairement le recueil de signature pour une distribution des lettres recommandées ou des Colissimos sans contact.

Si vous êtes absent ou que vous refusez ce mode de livraison, votre lettre recommandée ou votre colis sera mis à votre disposition dans le Bureau de Poste ou Relais La Poste indiqué sur l'avis de passage que le facteur glissera dans votre boîte aux lettres. Plus précisément pour la distribution des lettres recommandées : Votre facteur vous demandera par sms votre accord pour une livraison directement dans votre boîte aux lettres. Vous recevrez le SMS suivant : "Bonjour, je suis votre facteur, j'ai cet objet (photo dans le sms) à vous remettre contre signature. Dans le cadre de la politique de prévention contre le Covid-19, je vous propose de le déposer dans votre boîte aux lettres ou devant votre porte dès réception de ce SMS, j'ai besoin de votre accord par retour de SMS.

Sans votre accord, l'objet sera mis en instance. Vous trouverez un avis de passage dans votre boîte aux lettres. Merci de votre compréhension, votre facteur". Pour faciliter la mise en œuvre de cette modalité, nous avons besoin de votre aide.

Personnes en situation de handicap



Le Secrétariat d'Etat en charge des personnes en situation de handicap lance sa plateforme d'aide à destination des parents, aidants et professionnels. Un guide au sujet du quotidien des enfants autistes en période de confinement est aussi disponible sur cette plateforme. Plus d'infos sur solidaires-handicaps.fr

Aide aux entreprises



En parallèle des mesures prises par l'Etat, la CAPH débloque une enveloppe de soutien de 1 million d'€. Ce fonds se déclinera autour des mesures suivantes :

Un fonds de solidarité destiné aux entreprises de 0 à 5 salariés, avec 2 volets :

Volet 1 : aide de 1 000 €

Les petites entreprises ayant subi une baisse du chiffre d'affaires supérieure ou égale à 50% (par rapport à mars 2019) et les établissements concernés par la fermeture administrative du 17 mars bénéficient de l'aide de l'Etat, grâce au Fonds de solidarité pour les TPE et les indépendants, accessible à partir du 31 mars 2020 par l'intermédiaire du site de la DGFIP.

La Porte du Hainaut décide au titre de la période de confinement une aide exceptionnelle de 1 000 euros, sous forme de subvention, pour compléter celle de l'Etat de 1 500 euros pour les très petites entreprises (TPE) inscrites au registre des Métiers (CMA) et au registre du commerce et des sociétés (CCI), ainsi que les entreprises ESS.

Volet 2 : aide de 1 500 €

Les petites entreprises ayant subi une baisse du chiffre d'affaires comprise entre 40% et 50% (par rapport à mars 2019) pourront quant à elles bénéficier, au titre de la période de confinement et après analyse comptable d'un dossier d'aide, d'une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 1 500 €.

Un fonds d'avances pour les entreprises de 6 à 10 salariés. En lien avec Valenciennes Initiatives, La Porte du Hainaut contribuera à un « Fonds d'avances». Celui-ci permettra d'octroyer des avances remboursables, avec un différé de 12 mois et un remboursement sur 24 mois maximum.

Ce prêt à taux zéro pourra être sollicité en deux temps :

le premier, entre le 1er avril et le 30 mai, à hauteur de 2 000 euros ;

puis, le second versement possible, à hauteur de 3 000 euros, entre le 1er juin et le 31 décembre, selon les actions menées par le chef d'entreprise, notamment en matière de maintien de l'emploi.

Ce fonds, qui reprend les mêmes critères d'éligibilité que le fonds de solidarité, sera géré par Valenciennes Initiatives, qui assurera l'analyse de l'ensemble des dossiers. Ces dispositifs seront soumis à l'approbation du prochain conseil communautaire. Néanmoins, les sollicitations feront l'objet d'une instruction anticipée dès le 14 avril 2020. Sur l'ensemble de ces mesures, la CAPH se donne la possibilité de faire évoluer les critères en fonction de l'évolution de la situation.

Pour faciliter la prise en compte de votre demande, il faut que vous adressiez un courriel à :

aidesecco-covid19@caph.fr en laissant vos coordonnées, nom, prénom, société, activités, nombre de salariés, et objet de la demande

Numéros utiles



MAIRIE 03 27 26 85 04 ou 07 85 32 26 35. **mairie-maulde.fr** et sur facebook **MAIRIE DE MAULDE**

MONSIEUR LE MAIRE 06 07 45 09 71. nicolas-bouchez@orange.fr

INFORMATIONS GÉNÉRALES COVID-19. 7 jours sur 7. 24H/24. 0800 130 000

CELLULE D'INFORMATION DU PUBLIC (CIP) RÉGION HAUTS DE FRANCE. 03 20 30 58 00

EN CAS DE DANGER IMMÉDIAT : 17

VIOLENCES SUR LES ENFANTS : 119 (ou sur le site internet allo119.gouv.fr)

VIOLENCES CONJUGALES : 3919 (ou sur le site internet arretonslesviolences.gouv.fr)